

BUREAU SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an 2016, 26 septembre à 9h30, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	x			NURY D.		X	
VALLA M.(VP)	x			ORIVES E.	X		
COUDENE P. (VP)	x			VERNEY C.	x		
BULINGE J-P. (VP)	x			ROUYEYROL B.	x		
LEYNAUD J. (VP)	X			ARNAUD R.	X		
XAVIER P. (VP)	x			ROCHETTE D.	X		
CIVIER S. (VP)	x			TALAGRAND M.	X		
SABATIER R.(VP)	X			TESTON J.	X		
MURE I. (VP)	X			AMRANE O.		x	
RIVIER P.	x						
DEBARD J-P	x						

Jacques GENEST, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel agenda Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER
- 4- Subventions : EP – BF – FT - MDE
- 5- MOT EP et Coordination
- 6- Avenants
- 7- Contrat professionnalisation Ressources Humaines
- 8- Carte d'achat
- 9- Attribution marchés ER 2017/2020
- 10- RH : Transformation de poste suite avancement
- 11- Divers

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

Subventions : EP – BF – FT – CEE

MOT EP et Coordination

Avenants

Contrat professionnalisation Ressources Humaines

Carte d'achat

Attribution Marché ER 2017/2020

RH : transformation de poste suite avancement

1- FINANCES

BUREAU DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	31/12/15	BP 2016	13/09/16
204 - SUBVENTIONS	1 795 961,00 €	4 060 000,00 €	2 759 401,93 €
21 - ACQUISITIONS	123 830,15 €	250 120,00 €	101 414,51 €
23 - TRAVAUX	15 375 211,00 €	14 000 000,00 €	10 924 844,79 €
458- MOT	4 093 694,26 €	12 399 697,00 €	3 233 550,28 €
10 - DOTATIONS ET RESERVES	9 030 534,00 €	4 197 007,57 €	4 147 007,57 €
13 - SUBVENTIONS	8 807 560,00 €	8 410 000,00 €	5 702 833,97 €
458- MOT	3 970 695,95 €	19 247 518,00 €	5 366 674,53 €
FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	31/12/15	BP 2016	13/09/16
DEPENSES	6 407 248,65 €	11 597 500,00 €	4 659 801,00 €
73 - TCCFE	7 516 622,00 €	7 300 000,00 €	5 914 997,88 €
75 - Redevances	1 821 523,00 €	1 720 000,00 €	1 855 279,51 €
77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	198 068,00 €	50 000,00 €	90 378,61 €

BUREAU DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

TRÉSORERIE SDE 07

MOIS	2016	2015	2014	2013	2012
JANVIER	1 763 332,58	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €	3 161 689,00 €	604 056,00 €
FEVRIER	1 213 576,69	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €	2 309 044,00 €	627 985,00 €
MARS	762 498,01	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €	5 127 466,00 €	3 378 486,00 €
AVRIL	806 205,41	1 411 938,00 €	785 704,00 €	3 698 750,00 €	2 230 243,00 €
MAI	1 280 075,10	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €	2 732 227,00 €	2 326 020,00 €
JUIN		333 967,72 €	4 999 010,00 €	1 894 635,00 €	3 764 538,00 €
JUILLET	1 450 331,96	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €	3 198 168,00 €	3 556 620,00 €
AOUT			3 463 535,00 €	5 537 863,00 €	4 702 413,00 €
SEPTEMBRE	4 578 000,00	2 871 748,91 €		4 574 886,00 €	5 951 197,00 €
OCTOBRE		2 377 660,00 €	3 657 389,00 €	4 266 827,00 €	5 818 560,00 €
NOVEMBRE		1 616 261,20 €	1 965 542,00 €	2 800 251,00 €	3 792 919,00 €
DECEMBRE		1 622 479,00 €	3 052 933,00 €	3 079 682,00 €	3 501 069,00 €
DEPENSES A VENIR				LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE	
Factures attente paiement TP				Initiale	1 000 000,00 €
Demandes d'acompte à régler		266 095,00 €		Utilisée 09/16	0,00 €
	TOTAL	266 095,00 €		Disponible	1 000 000,00 €
				LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE	
				Initiale	1 500 000,00 €
				Utilisée 09/16	0,00 €
				Disponible	1 500 000,00 €

MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DECRET 2004-1144 DU 26 OCTOBRE 2004

Rappel du contexte

Le SDE 07 bénéficie, depuis de très nombreuses années maintenant d'une régie d'avance.

Or, ce mode de fonctionnement n'est plus aujourd'hui « adapté » à la structure et aux besoins réels des services, il convient donc de mettre en place d'autres outils plus appropriés et de clôturer dès l'automne cette régie, date à laquelle pourront entrer en fonctionnement les cartes d'achat affectées aux services afin de pouvoir gérer immédiatement du besoin.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Article 1

Le Bureau Syndical décide de doter le SDE 07 d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, la Solution Carte Achat pour une durée de 1 an.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche sera mise en place au sein du SDE07 à compter du 01 octobre 2016 et ce jusqu'au 30 septembre 2017.

Article 2

La Caisse d'Epargne, Loire Drôme Ardèche met à la disposition du SDE 07 les cartes d'achat des porteurs désignés.

Le SDE 07 procédera via son Règlement intérieur à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte.

La Caisse d'Epargne mettra à la disposition du SDE 07, 2 cartes achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du syndicat est fixé à .40 000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du SDE 07 dans un délai de 30 jours.

Article 4

Le Bureau syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche et ceux du fournisseur.

Article 5

Le SDE 07 créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du SDE07 procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

Le SDE 07 paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6

La cotisation annuelle pour les deux cartes achat est fixée à 300 euros (15€ par mois sur la 1^{ère} carte + 10€ par mois par carte supplémentaire).

Une commission mensuelle de 0.7 % sera appliquée sur le volume des dépenses constaté.

Prestations hors forfait	
- Opposition carte d'achat	14 euros
- Re-fabrication d'une carte d'achat	9,5 euros
- Réédition du code secret de la carte	7 euros
- Suppression carte d'achat du programme	15 euros
- Pénalités de retard	Taux BCE + 700 points de base
- Traitement contestation	25 euros
- Référencement de fournisseurs par la Caisse d'Epargne (sur option)	31 euros par fournisseur
- Paramétrage plafonds Carte Achat Public par la Caisse d'Epargne (sur option)	31 euros par carte

Prestations comprises dans le forfait	
Commande des cartes	Le forfait comprend l'envoi des cartes au responsable de programme et l'envoi du code confidentiel à chaque porteur.
Ouverture du compte technique	La Caisse d'Epargne ouvre un compte technique au nom de l'entité afin de comptabiliser les dépenses effectuées par carte et les virements en remboursement de la créance de la Caisse d'Epargne. Le solde du compte technique est consultable sur le site sécurisé e-cap.fr.
Un accès au portail Web	Le titulaire du compte technique dispose d'un service de consultation, d'administration et de gestion des cartes : référencement des fournisseurs obligatoire, paramétrage des plafonds.
Coût de gestion de la trésorerie	Le forfait comprend l'avance de trésorerie effectuée par la Caisse d'Epargne.
Relevé d'opérations	Le relevé d'opérations – pièce justificative de la dépense – est téléchargeable sur le site e.cap.fr
Gestion de contrat et de compte	La gestion de tenue de compte comprend l'ensemble des mouvements en crédit et en débit du compte technique opéré par la Caisse d'Epargne.
Assistance téléphonique	Conseil et assistance téléphonique de la Caisse d'Epargne inclus (hors coût de la communication : 0.15 € / mn)

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT – MANDAT SPECIAL

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 27 mai 2014 portant sur les indemnités de fonction et les frais de déplacement et précisant que pourront en outre être pris en charge les frais de mandats spéciaux ou de représentation, dans les conditions règlementaires en vigueur et que l'ensemble des délégués, à l'exception de ceux bénéficiant d'indemnités de fonction (Président et Vice-Présidents) sont dédommagés de leurs frais de déplacement pour les réunions du Comité syndical et du Bureau sur la base des tarifs kilométriques applicables aux fonctionnaires (+ frais éventuels de repas), ainsi que pour les frais de transport dans le cadre de missions à l'extérieur.

Considérant qu'à l'occasion de la journée d'étude de la FNCCR en date du 06 octobre 2016 dédiée au travail sur le numérique urbain, il conviendra de dédommager Monsieur COUDENE des frais engendrés dans le cadre de son mandat spécial.

2- RESSOURCES HUMAINES

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ENTRE SDE07 - JUBIL INTERIM-IFC VALENCE ET SON ELEVE JESSICA CLERGUE

Suite à la démission de Mademoiselle Mélanie Audemard, engagée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation pour mener à bien l'informatisation de notre système de gestion des Ressources Humaines, le SDE07 entend confier son projet de développement à une nouvelle étudiante pour : choix du logiciel de gestion, informatisation des dossiers, traitement des carrières, gestion de l'avancement, demandes de congés, gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, refonte du régime indemnitaire, suivi des formations et mise en place d'un plan formation, informatisation des entretiens annuels, automatisation du bilan social, génération de tableaux de bord pour les élus, analyse et prospective financière en matière de masse salariale, etc...

Un renfort est donc nécessaire dans le service afin de pouvoir mettre en place de manière efficace ce projet ambitieux.

Un contrat de professionnalisation vient de nous être proposé par une jeune femme de 24 ans. Il s'agit d'un BACHELOR RH, une formation en alternance sur une année répondant entièrement à nos attentes en termes de conduite de projet « Ressources Humaines ».

Une collectivité territoriale ne cotisant pas à un OPCA, elle ne peut contracter directement avec l'IFC de Valence, il convient de passer par un organisme intermédiaire, JUBIL INTERIM, qui mettra en place le contrat de professionnalisation.

Le coût global de ce contrat sur 11 mois sera de 14 713.64€ HT (sur une base de SMIC de 9.67€) (y compris charges sociales, indemnité de précarité d'emploi, congés payés, frais de gestion des missions). Le prix horaire de 15.18€ HT.

Nombre d'heures de travail sur une base normale de 969 heures pour 11 mois de contrat.

Les factures seront établies mensuellement par JUBIL INTERIM en tant que prestations de services.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le principe du contrat de professionnalisation,
2. à approuver la contractualisation avec l'agence INTERIM,
3. à autoriser le Président à signer le contrat,

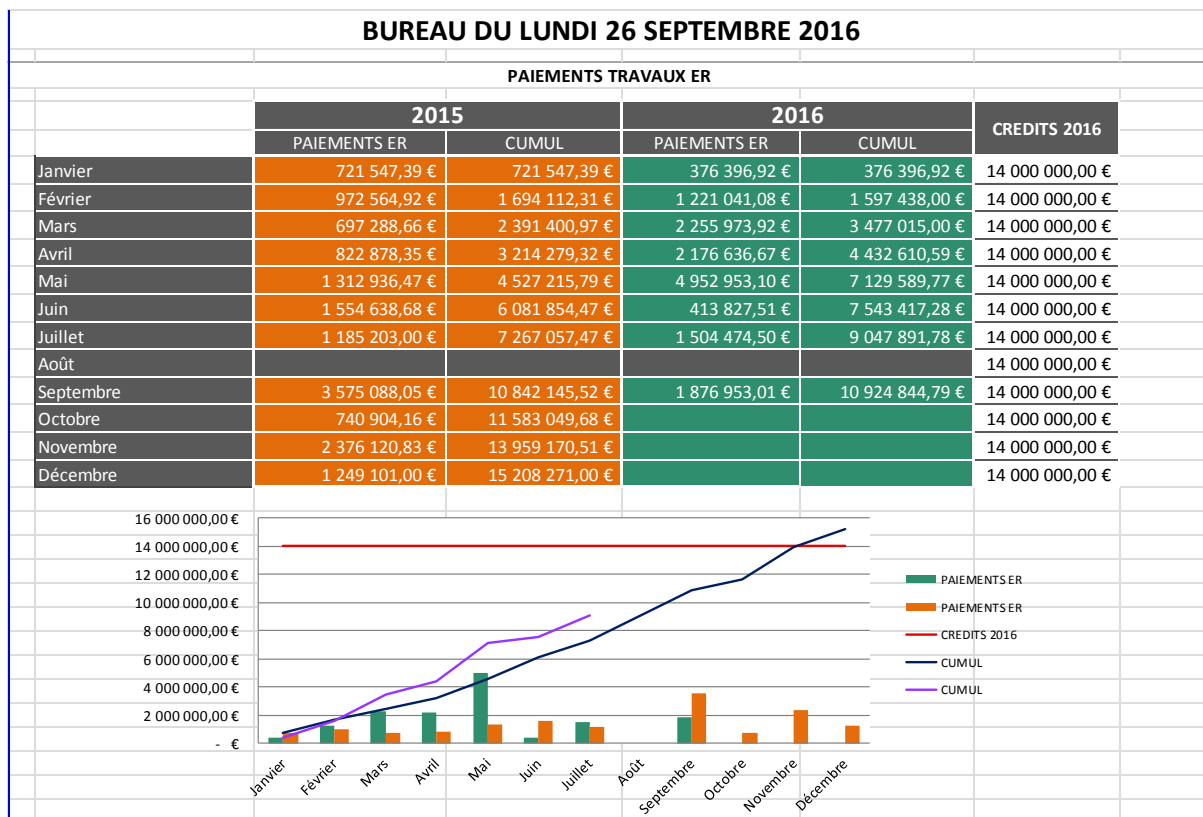
à autoriser le Président à signer la convention avec l'IFC de Valence pour l'alternance de Jessica

TRANSFORMATION D'EMPLOI

Afin d'assurer l'avancement de grade d'un agent du syndicat, il vous est proposé la transformation suivante :

- **1 poste de rédacteur en rédacteur principal 2^{ème} classe**

3- TRAVAUX



Toujours un problème sur les renforcements et les fils nus.

ATTRIBUTION ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE ELECTRIFICATION RURALE 2017-2020

Dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, Le SDE07 maître d'ouvrage des travaux d'électrification pour les 339 communes du département de l'Ardèche a lancé une consultation en juin dernier afin de renouveler son accord cadre à bons de commandes à prix unitaires.

Compte tenu du volume de travaux annuel estimatif, soit 14M€, la procédure d'appel d'offres ouvert s'impose.

L'accord cadre sera d'une durée de 2 ans reconductible 2 fois pour une durée de 1 an supplémentaire.

15 lots géographiques ont été définis.

Les entreprises avaient la possibilité de candidater sur 5 lots maximum.

Les critères : Prix : 40 points et valeur technique : 60 points.

La date limite des dépôts des offres était le 29 juillet 2016 à 12h00 (29 dossiers ont été retirés et 14 dépôts ont été réalisés).

Après analyse des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres du 30 août 2016 les a toutes admises :

- 1- CEGELEC RESEAUX AUVERGNE DROME ARDECHE
- 2- SAS GIAMMATTEO RESEAUX
- 3- RAMPA ENERGIES
- 4- STE BRESSANNE DE TRAVAUX PUBLICS (SBTP)
- 5- SAS SOBECA
- 6- SPIE SUD EST
- 7- ETS LAPIZE DE SALLEE
- 8- EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES
- 9- BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- 10- SRV BAS MONTEL
- 11- SRAL SERP
- 12- INEO RHONE ALPES AUVERGNE
- 13- SA SERPOLLET
- 14- ELECTRICITE DHERBET – COLAS RAA

- LOT N°1 ETS LAPIZE DE LASALLEE en groupement avec l'entreprise GRENOT et le bureau d'études ERCD
- LOT N°2 SA SERPOLLET
- LOT N°3 EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES
- LOT N°4 EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES
- LOT N° 5 BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- LOT N°6 ELECTRICITE DHERBET-COLAS RAA en groupement avec INEO Rhône Alpes Auvergne
- LOT N°7 SAS GIAMMATTEO RESEAUX en groupement avec Rampa Energies et SBTP
- LOT N°8 SBTP en groupement avec Rampa Energies et SAS Giammatteo Réseaux
- LOT N°9 SPIE SUD EST en groupement avec SA Sobeca
- LOT N°10 CEGELEC RESEAUX AUVERGNE DROME ARDECHE
- LOT N°11 RAMPA ENERGIES en groupement avec SAS Giammatteo Réseaux et SBTP
- LOT N°12 SPIE SUD EST en groupement avec SA Sobeca
- LOT N°13 BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- LOT N°14 RAMPA ENERGIES en groupement avec SA Giammatteo Réseaux et SBTP

- LOT N°15 SA SOBECA en groupement avec SPIE Sud Est

4- SUBVENTIONS

Synthèse Attribution Subventions

	EP ÉCLAIRAGE PUBLIC	BF BALLONS FLUOS	FT TÉLECOM	CEE
BUDGET PROGRAMME 2016	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
BUREAU DU JOUR	162 409,00 €	276 955,00 €	52 561,00 €	67 402,45 €
CUMUL DEPUIS LE 01/01/2016	761 053,00 €	585 273,00 €	287 632,00 €	111 880,57 €
RESTES À ALLOUER	738 947,00 €	914 727,00 €	212 368,00 €	388 119,43 €

5- ECLAIRAGE PUBLIC

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160187E	ST BASILE	Remplac. BF Version SHP	18 936,72 €	9 468,00 €
160186E	LAMASTRE	Remplac. BF : 3ème Tranche	78 000,00 €	27 600,00 €
TOTAUX H.T.			664 813,23 €	276 955,00 €

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160187E	ST BASILE	Remplac. BF Version SHP	18 936,72 €	9 468,00 €
160186E	LAMASTRE	Remplac. BF : 3ème Tranche	78 000,00 €	27 600,00 €
TOTAUX H.T.			664 813,23 €	276 955,00 €

Aucune des 135 communes concernées n'a répondu, à notre courrier.
Relance courrier et mail effectuée.

Le président demande un ultime RAPPEL .

6- France TELECOM

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160062T	ROIFFIEUX	Complément au dossier 2016/6 et 2015/8 - (FT 14/0131 - Trx Coord. Dissir	439,75 €	110,00 €
160061T	ST CLAIR	Complément au dossier 2015/11 - (FT 14/0049 - Trx Coord. Dissimulation	2 935,03 €	734,00 €
160056T	CHALENCON	FT 15/0007 - (Trvx Coord Dissimulation Quartier Les Solelliac)	4 558,84 €	2 279,00 €
160055T	LE POUZIN	FT 13/0249 - (Trvx Coord Dissimulation rues J. Jaures; Granouly; 14 juillet .	2 011,70 €	503,00 €
160054T	LE POUZIN	FT 13/0250 - (Trvx Coord Dissimulation place J. JAURES & rue SEIGNOBOS)	1 241,68 €	310,00 €
160053T	LE POUZIN	FT 13/0248 - (Trvx Coord Dissimulation rues J. FERRY; H. BARBUSSE & MO	1 889,27 €	472,00 €
150053T	ST MARTIN D'ARDECHE	FT 13/0132 - (Trvx Coord. Mise en discrétion BT postes Tabion et St Martin	34 565,07 €	17 283,00 €
150031T	BESSAS	FT 15/0177 - (Trx Coord.Mise en discrétion BT Poste Grand Vigne)	9 093,56 €	4 547,00 €
150029T	ORGNAC L'AVEN	FT 13/0274 - (Trx Coord. Mise en discrétion BT/Poste Orgnac Quartier Les	20 068,68 €	10 034,00 €
150022T	ANNONAY	FT 14/0110 - (Trx Coord.Dissimulation Rue Gaston Duclos Poste Gare)	32 643,38 €	8 161,00 €
140010T	CHOMERAC	FT 14/0348 - (Trx Coord. Renfo quartier Sérusclat le haut)	16 256,14 €	8 128,00 €
TOTAUX H.T.			125 703,10 €	52 561,00 €

7-CEE

DOSSIER N°	INSEE	COLLECTIVITE	LIBELLE	FACTURE H.T.	SUBVENTION	DECISION BUREAU
16-0016CEE	19	AUBENAS	Remplacement des menuiseries du logement du centre Lebournot	5 150,80 €	2 575,40 €	
15-0050CEE	122	LACHAPELLE sous AUBENAS	Rénovation des menuiseries sur un bâtiment communal	27 745,87 €	12 323,76 €	
16-0015CEE	309	SATILLIEU	Réhabilitation de deux logements communaux	10 125,00 €	5 062,50 €	
16-0017CEE	347	VOCANCE	Remplacement des menuiseries extérieures	1 199,96 €	599,98 €	
15-0030CEE	96	GLUIRAS	Complément au dossier 15-0030CEE	5 494,50 €	562,38 €	
16-0022CEE	66	CHOMERAC	Remplacement des menuiseries	43 314,00 €	16 662,80 €	
16-0023CEE	186	PRIVAS	Remplacement des menuiseries Ecole primaire Clotilde Habozit	24 423,64 €	11 327,09 €	
16-0037CEE	9	ANDANCE	Ecoles - Travaux d'isolation et changement des luminaires	19 645,07 €	9 822,54 €	
16-0038CEE	41	BOULIEU LES ANNONAY	Menuiseries écoles	9 858,00 €	4 929,00 €	
16-0019CEE	41	BOULIEU LES ANNONAY	Menuiseries salle des aînés	7 074,00 €	3 537,00 €	
TOTAL H.T.				154 030,84 €	67 402,45 €	

8-MAINTENANCE EP - AVENANT

INSEE	LOT	COLLECTIVITE	LIBELLE	DECISION BUREAU
116	11	LABEGUDE	Nouvelle adhésion à la maintenance de l'éclairage public	

9- DIVERS

- Participation 2 équipages SDE E-rallye
- Point bornes : 19 bornes en fonctionnement : 55 bornes d'ici de l'année, les raccordements sont compliqués. 50 badges distribués, seuls les badges SDE fonctionnent. LA BORNE DU FOIRAL fonctionne très bien. 1MEGAWATT depuis début juillet.
Difficulté sur l'interopérabilité et le paiement sans contact.
- COMITE SYNDICAL 28 NOVEMBRE A 10H
- Convenir d'une date pour la CCSPL
- Réunir les Comcom le 21 novembre à 14H30